

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 27/03/2025 à 20h00

Présent(e)s : M.M Vincent RESTIF – Alain MAUNIER – Daniel BLU - Eliane GUYON - Anthony TOURTIER - Dominique TUSSEAU - Bruno TOUPLAIN – Laëtitia ROUEIL - Pascale JULIEN – Rose-Marie MARCINIAK ;

Absente : Mme Jessicka LUCIEN

Excusé(e)s : MM Cynthia CADOT – Dominique MOUNIER
– Franck CHRETIEN- Florent CROSNIER

Pouvoir : M. MOUNIER Dominique à M. RESTIF Vincent

Secrétaire : Mme Laëtitia ROUEIL

Date de convocation et d’affichage :

21/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV du 27/02/2025
2. Finances : Vote des taux d’imposition 2005- approbation des Comptes Financiers Uniques 2024- Reprises de résultats 2024 – Vote des budgets 2025 - Vote complément subventions
3. Voirie : Aménagement voie douce en agglomération : devis déplacement borne incendie – Devis panneau de chantier – Calendrier travaux – Réunion riverains ; Chemin de la Bergerie : convention de concours travaux chemin de la Bergerie avec la CCPC
4. Divers : Acquisition bureau assis/debout
5. Dernier commerce : Infos (visite à Houssay et rencontre élus Pays de Craon) – Devis de l’association pour la promotion de l’économie sociale et solidaire pour l’accompagnement du comité de pilotage
6. Questions diverses et imprévues

1. Approbation PV du 27/02/2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27/02/2025 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

2. Finances :

2-1 Vote des taux d’imposition 2025 – Délibération N°2025-03-01

Monsieur le Maire présente l’état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d’équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d’habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l’habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Du fait des taux élevés d’imposition, et de l’augmentation des bases par rapport à 2024, de la taxe d’habitation applicable à partir de 2023 sur les logements vacants et les résidences secondaires, la commission finance propose de maintenir les taux d’imposition comme suit :

	Base imposition prévisionnelles 2025	Taux votés en 2024 incluant le taux départemental de 19,86 %	Produits attendus
TFB	362 100	60.26%	218 201
TFNB	205 200	50,66%	103 954
TH	22 200	23.60 %	5 239
			327 394

327 394 € de produit attendu en 2025 soit une augmentation de 2,88 %

A cela s'ajoute différentes ressources fiscales non soumises aux taux 12 357 € d'allocations compensatrices et 59 884 € du coefficient correcteur soit un total de 399 635 € (388 445 € en 2024) soit une augmentation de 2,80 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix pour

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 23.60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 60.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.66 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2-2 Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 – Délibération N°2025-03-02

Après présentation des comptes financiers uniques 2024, soit :

BUDGETS		Section de fonctionnement	Section d'investissement
COMMUNE	Dépenses	571 167.90	128 513.00
	Recettes	683 232.71	90 719.33
	Excédent ou déficit	112 064.81	-37793.80
	Excédent de clôture	74 271.01	
LOTISSEMENT	Dépenses	193 728.00	186 560.84
	Recettes	187 901.28	186 294.00
	Déficit ou Excédent	-5826.72	-266.84
	Déficit de clôture	- 6 093.56	
PHOTOVOLTAIQUES	Dépenses	13264.60	12104.34
	Recettes	24168.79	9257.27
	Déficit ou Excédent	10 914.19	-2847.07
	Déficit de clôture	8067.12	

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Pommerieux

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Pommerieux ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Pommerieux

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2-3 Reprises de résultats 2024 et affectation – Délibération N°2025-03-03

M. le maire présente la reprise de résultats 2024 et propose les affectations suivantes :

Budget commune

Considérant que le compte financier unique 2024 a été préalablement par l'Assemblée délibérante fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 254 545.37 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 74 793.12 €
- Un solde des restes à réaliser négatif de 31 262.55 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1- Détermination du résultat à d'exploitation 2024 à affecter

→ Excédent antérieur reporté	142 480.56 €
→ Résultat de l'exercice	112 064.81 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 254 545.37 €

2- Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31/12/2024 : 74 793.12 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses – Recettes repris au début de l'année 2024 : 31 262.55 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 106 055.67 €

3- Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 148 498.70 €, sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002)

Budget photovoltaïque

Considérant que le compte financier unique 2024 voté préalablement par l'Assemblée délibérante fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 48 644.70 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 1 466.86 €
- Un solde des restes à réaliser de 0 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

4- Détermination du résultat à d'exploitation 2024 à affecter

- Excédent antérieur reporté 37 730.51 €
- Résultat de l'exercice 10 914.19 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 48 644.70 €

5- Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31/12/2024 : 1 466.86 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses –Recettes repris au début de l'année 2024 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 1 466.86 €

6- Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 47 177.84 €, sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002) et le déficit, soit 1466.86 € sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

Budget Lotissement

Considérant que le compte financier unique 2024 voté préalablement par l'Assemblée délibérante fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 23 272.92 €
- Un solde d'investissement de - 17 783.16 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

7- Détermination du résultat à d'exploitation 2024 à affecter

- Excédent antérieur reporté 29 099.64 €
- Résultat de l'exercice -5 826.72 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 23 272.92 €

8- Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31/12/2024 : 0 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses –Recettes repris au début de l'année 2024 : 0 €

→ Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 0 €

9- Report des soldes

Le reliquat d'excédent, soit 23 272.92€, sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002) et le déficit, soit 17 783.16 € sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

Le conseil municipal, par 11 voix approuve la reprise et l'affectation de résultats pour tous les budgets telles qu'elles ont été présentées.

2-4 Vote des budgets 2025 - Délibération N°2025-03-04

M. le maire rappelle que suite à la rencontre avec le conseiller DGFIP début mars et à la réunion de la commission finances qui a validé les propositions de budgets, Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés :

BUDGETS		Section de fonctionnement	Section d'investissement
PHOTOVOLTAIQUES	Dépenses	70 003.84 €	18 738.03 €
	Recettes		
LOTISSEMENT	Dépenses	196 927.92 €	205 463.26 €
	Recettes		
COMMUNE	Dépenses	852 105.41 €	473 802.72 €
	Recettes		474 621.08 €
TOTAL 3 BUDGETS		1 119 037.17 €	1 172 625.09 €

2-5 Vote complément subventions 2025 – Délibération N°2025-03-05

M. le maire propose d'allouer une subvention à 2 associations :

- Association fédération ASS LAIQUES de la MAYENNE concernant le programme « Lire et faire lire » en lien avec l'école : Suscite le goût de la lecture auprès des élèves – Demande 250 €. Les bénévoles de la commune qui accompagnent les enfants sont formés par l'Ass - Laïques de la Mayenne).
- Comice du craonnais : voté 30 € habituellement

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité vote le montant des subventions telles qu'ils ont été présentés.

3. Voirie :

3-1Aménagement voie douce en agglomération :

3-1-1 devis déplacement borne incendie – Délibération N°2025-03-06

M. Daniel BLU présente le devis demandé pour déplacer une borne incendie N°6 située rue d'Amoigné et gênant la réalisation de la voie douce. Il a été demandé de la déplacer entre la limite de propriété de la commune et la propriété de Mme GUERIN ;

Devis Véolia comprenant tranchée, canalisation, sable, gravier, dépose/repose: 602,17 € H.T soit 722,60 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le devis VEOLIA concernant le déplacement de la borne incendie pour un montant de 602,17 € H.T soit 722,60 € TTC.

3-1-2 Devis panneau voie douce

Il a été demandé un devis à Vinyle D'co pour réaliser 2 panneaux d'1 m x 1,20 m concernant les travaux de la voie douce en agglomération avec plan, MO, et surtout la participation des financeurs (état- département) obligatoire à installer avant, pendant et après la réalisation des travaux pour un montant de 211,20 € TTC

Avis favorable du conseil municipal.

3-1-3 Calendrier travaux

M. Daniel BLU informe que les travaux débuteront mi-mai pour environ 2 mois

3-1-4 CR Réunion riverains

M. Daniel BLU informe qu'il n'y avait seulement que 2 riverains qui étaient présents.

3-2-1 Chemin de la Bergerie : convention de fond concours travaux chemin de la Basse Bergerie avec la CCPC – Délibération N° 2025-03-07

M. le maire présente et propose de participer aux travaux de rechargement chemin de la Basse Bergerie réalisés par la CCPC, d'un montant total de 19 969 € TTC soit une participation de 8 154 € de la commune.

Il informe que M. Prodhomme, souhaite que les deux accès à sa propriété soient bitumés. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 174 € soit une participation de la commune de 1322 €.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la commune pour les travaux de rechargement chemin de la Basse Bergerie avec supplément soit un montant total de 9 476 €
autorise M. le maire à signer la convention de fond concours et tous les documents s'y rapportant.

4. Divers :

4-1 Acquisition bureau assis/debout – Délibération N°2025-08

Suite au passage du SPAT (service de santé professionnelle des agents territoriaux) il a été préconisé d'acquérir un bureau assis-debout ce qui permet d'alterner le travail en position assise ou debout et améliore les conditions de travail.

M. Alain MAUNIER présente les 2 devis et préconise d'accepter le devis le mieux disant Electrosystem car le bureau est de la même gamme et du même coloris que le mobilier du secrétariat de mairie, que le devis comprend toute l'installation soit :

Devis Electrosystem :

Plan de travail en chêne structuré (même gamme et même coloris que les bureaux actuels)
160*80*63/128, pieds métal ajustables en hauteur et électriques – Double motorisation pouvant soulever 120kg – Commande avec affichage digital et mémorisation de 3 positions – Vitesse 38 mm/seconde –

Montant 826 € H.T

Options : chemin de câble 122*3*11 : 29 € H.T

Montage du bureau, installation du matériel informatique, câblage et test :135 € H.T

Soit un montant total H.T de 990 € et 1 188 € TTC

Devis DELTA BUREAU – (plusieurs choix de coloris mais pas la même gamme et le même coloris que les bureaux actuels)

Bureau NIVO 160*80 réglable en hauteur 72.5/120 /2 moteurs électriques (1 dans chaque pied) charge 100 kg en dynamique /120 kg en statique – Vitesse 32mm/seconde - Réglage par boîtier de contrôle affichage led : up and down/ 4 positions mémorisable /fonction « one touch » 1 seule pression / chargeur USB à 5V à l'arrière – câble 3 m : 579,03 € H.T

Livraison montage 85,50 € H.T

Soit un montant total de 664,53 € H.T soit 797,44 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis Electrosystem pour un montant H.T de 990 € soit 1 188 € TTC.

5. Dernier commerce

5-1 Infos :

- **Visite de la Loupiote à Houssay**

Vente de produits locaux et parfois Bio – 15 repas par jour le midi ouvert quelques jours par semaine. Une animation est proposée chaque semaine.

La Roë : Bar tenu par des bénévoles

- **Rencontre élus du Pays de Craon**

M. le maire informe que les 190 000 € normalement alloués par la CCPC pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment destiné à un commerce ou un lieu de vie se soustraient au bilan dépenses-recettes depuis l'acquisition du Pom's et est égal à 66 000 € auxquels se rajouterait la vente du Pom's dont le prix est fixé à 70 000 €.

M. Maunier Alain explique que si la commune mène le projet elle-même, ça ira plus vite que de passer par la CCPC, et que la commune pourrait obtenir des aides également.

5-2 Rencontre et devis de l'association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire

- Rencontre avec l'APESS

L'association pourrait accompagner le comité de pilotage pour créer un lieu de vie/commerce et établira un devis dans ce sens.

6. Questions diverses et imprévues

Ressources humaines

- **Recrutement d'une personne pour remplacer le poste occupé par Mme ROUSSEAU Marie-Hélène**

Entretien d'embauche de 3 personnes – Embauche de Noëlline VENGEANT – 1 AR avec $\frac{3}{4}$ d'heure entre le temps d'APS et la restauration scolaire – Elle n'a pas le BAFA mais s'engage à le passer – Remplacement lors d'une semaine en mai -
Départ Marie-Hélène 29/04 en lien avec la Girande – Pot de départ et remerciements à prévoir aux vœux.

- **Point sur situation du service technique**

Le maire propose des solutions :

Demande d'accompagnement par des adultes pour l'opération argent de poche d'avril.

Déléguer le nettoyage du cimetière à Etudes et Chantier. A voir avec le collègue où travaillait Sébastien si un recrutement commun serait possible.

Voir si des agents d'autres communes souhaiteraient compléter leur temps de travail.

Tour de France

Infos / commissions du 04/03 – Le maire informe que la circulation sera gérée par le conseil départemental

Réseau eau potable

Des travaux sur le réseau eau potable Route d'Ampoigné commenceront en juillet ou septembre de la sortie de la commune jusqu'au Grand Gaubert.

Archivage

L'archivage total a été effectué en 2014. Il doit être actualisé environ tous les dix : archives nouvelles et destructions d'anciennes :

Diagnostic effectué le 14/03/25 par l'archiviste du CDG soit 25 j x (tarif actuel 250 € la journée soit 6 250 €) si validation diagnostic – intervention d'ici environ 3 ans avec devis réel – Accord du conseil municipal pour s'inscrire.

Les fournitures d'archivage (chemises, boîtes) + destruction incinération (129 € en 2014) ou recyclage seront à la charge de la commune.

Journée des correspondant défense : Compte-rendu par Rose-Marie MARCINIAK

Rencontre avec des militaires, gendarmes, pompiers- Visite du SDIS et du Groupement de gendarmerie de la Mayenne à LAVAL- Information concernant les voyages à l'étranger : consulter le site du ministère des affaires étrangères et déclaration auprès des ambassades si besoin de rapatriement – Les Portes Drapeaux pour les cérémonie de commémoration étant âgés, il est proposé de demander aux collégiens ou lycéens de les remplacer – Rappe du caractère du recensement citoyen JDC : demandé pour passer des examens ou concours – Plan communal de sauvegarde à élaborer -

Atelier compostages du 22/03 au 5/06/2025

Des ateliers seront proposés dans différentes communes sur le compostage par la CCPC.

A Pommerieux le jeudi 15/05 à 18H, conférence sur la taille raisonnée avec Pascal Prieur à la petite salle OGD.

Agenda :

- Conseils municipaux à 20 H30 à partir d'avril : 24/04 - 05/06
- 01/04/2025 : Préparation passeport du civisme
- 23/04/2025 : Réunion publique : projet d'ombrières
- 05/05/2025 au 09/05/2025 : Résidence compagnie « Fiskal »
- 15/05/2025 : Conférence sur la taille raisonnée
- 24/05/2025 : Journée citoyenne + dates préparation (03/04 et 06/05/2025)
- 17/06 : Bilan des activités enfance CIAS
- 22/06/2025 : Pommérolienne (randonnées et courses cyclistes)
- 12/07/2025 : Tour de France

Levée de séance à 22H35

Le maire
Vincent RESTIF

Le secrétaire
Laëtitia ROUEIL